

Caen, le 16 décembre 2019

Aux syndicats, élus et
mandatés
CGT de Normandie

Cher (e) s Camarades,

SOMMAIRE

Page 1

L'Édito.

Page 2

La NVO du mois de
décembre 2019 « *Le social
mérite mieux que ça* ».

Page 4

Edouard Philippe droit
dans ses bottes

Page 6

Retraites : vrais ou faux.

Page 7

Raffineries : l'action
monte d'un cran.

Le stand NVO à la manif
de Rouen.

Page 8

Les agendas NVO 2020
Dates à retenir.

Retraites :

Retrait du système par points...

Le gouvernement après ses annonces de mercredi dernier, continue de manœuvrer pour essayer de diviser, concernant sa réforme de retraite.

Face à l'opinion publique favorable aux mouvements de grèves, ces méthodes sont bien connues, cela démontre que nous avons en face de nous, un gouvernement et un patronat à court d'arguments pour convaincre.

Cela doit encourager à amplifier partout la mobilisation des salariés.

C'est bien le retrait du système à points qu'il nous faut exiger et obtenir.

La provocation de l'annonce d'un âge pivot n'est qu'une manœuvre dont la suppression ne changera rien au fond du projet.

Le gouvernement vise à mettre à sac notre régime actuel et nous faire travailler plus longtemps, avec des retraites de misère.

Pour celles et ceux qui le pourront, d'avoir une retraite par capitalisation. Le MEDEF et les assurances privées applaudissent déjà des deux mains...

À l'inverse, la CGT propose un autre modèle social, fondé sur la solidarité et l'amélioration des droits en confortant le système de retraite actuel :

- Retraite à 60 ans ;
- Taux de remplacement à 75 % ;
- Départs anticipés pour les situations de travail pénible ;
- Minimum de retraite à 1800 euros brut.

Comment le financer ?

En augmentant les salaires, en développant les emplois stables, en élargissant l'assiette des revenus soumis aux cotisations et en cessant avec les milliards d'euros d'exonérations de cotisations.

La CGT, une fois encore, ne se contente pas de s'opposer à la destruction de notre système solidaire. Nous faisons des propositions pour améliorer la retraite de toutes et de tous.

En amplifiant les grèves et les manifestations du 17 décembre, en préparant les suites à donner, sont des propositions pour gagner !

LE MAGAZINE DES MILITANTS DE LA CGT
DÉCEMBRE 2019



ENCORE
UNE GRÈVE!
RÂLEURS!
CASSEURS!

UNE MINORITÉ
DE
PRIVILÉGIÉS!

LES FRANÇAIS
PRIS EN OTAGE!
BLOCAGE! HONTE!
LA FRANCE
PARALYSÉE!

Le social mérite mieux que ça

MSA
Les enjeux
du scrutin

HYPERMARCHÉS
Réorganisation
à tous les rayons

CSE
1^{er} janvier
date butoir



DENS ALLARD/ÉPÉA

Réorganisation à tous les rayons

10
MÉDIAS
Le social maltraité

18
INDUSTRIE
Le coût du capital aux assises

20
LA SANTÉ
des musiciens

22
PORTRAIT
Sarah Toumayan, conseillère chez Pôle emploi

32
MONDE
Des fractures communes

34
MSA
Les enjeux du scrutin

36
PLFSS 2020
Le budget de la colère

38
CSE
La date butoir approche

42
ENTRETIEN
Jean Ristat et Jacques Dimet

44
CULTURE
Livres et DVD pour les fêtes

48
HISTOIRE
Les 80 ans du CNRS

50
FORMATION SYNDICALE CGT
Le système capitaliste

ÉDITORIAL



TATIANA MARKOFF

Canicule sociale en décembre

Au moment où ces lignes sont écrites, la mobilisation du 5 décembre s'annonce puissante, dans le privé comme dans le public. Plus de deux mille appels à la grève dans le privé, la fonction publique, l'industrie, l'Éducation nationale, les cheminots, la RATP, l'énergie. La grève et les manifestations pour rejeter une réforme régressive, injuste et inégale : travailler plus pour gagner moins à la retraite. Mais aussi pour de meilleures conditions de travail, pour l'emploi, les salaires et pensions avec, en tête : « fin du mois, fin de carrière, même combat ».

La reconduction du mouvement s'annonce dans plusieurs secteurs et de nouveaux temps forts unitaires se profilent au-delà de ce 5 décembre. Trop c'est trop ! Salariés, privés d'emploi, jeunes, retraités se révoltent et rejettent les mensonges, les provocations et les divisions. Ils disent leur colère, leur ras-le-bol de l'injustice sociale, des inégalités qui s'accroissent. Ce mois de décembre sera caniculaire sur le terrain social.

Au cours de cette séquence d'affrontement social, nous ne devons pas laisser la presse et les médias dominants diviser les salariés, stigmatiser et dévoyer le mouvement social. Médias et presse, qu'ils soient privés dans les mains des multinationales et du capital, ou même publics, dérivent dangereusement vers la promotion de la pensée unique libérale. Les travailleurs et les couches populaires y sont invisibles.

Dans cette période où la CGT mobilise et avance ses propositions, notre journal NVO, qui célèbre ses 110 ans cette année, est un outil indispensable pour mener la bataille des idées, démontrer que d'autres choix sont possibles, décrypter, analyser, parler des travailleurs et aux travailleurs. Notre NVO se veut plus que jamais utile...

Virginie Gensel-Imbrecht, présidente

La Nouvelle Vie Ouvrière

268, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil Cedex. Fax : 01 40 88 68 67

Service diffusion
Tél. : 01 40 88 68 50
e-mail : contact@nvo.fr

Rédaction
Tél. : 01 40 88 00 00
e-mail : redaction@nvo.fr

Direction
Présidente, directrice de publication : Virginie Gensel-Imbrecht, Directeur général : Stéphane Puffourcat.

Comité de direction
Virginie Gensel-Imbrecht, Eva Emeyriat, Laurent Milot, Stéphane Puffourcat

Tarifs du journal 3 € le numéro, 70 € l'abonnement d'un an (80 € pour les syndiqués CGT). Abonnement en ligne sur nvo.fr

Le bimémois NVO mensuel/nvo.fr

Rédacteurs en chef adjoints
Isabelle Avran, Frédéric Dayan

Assistante de la rédaction
Patricia Bounnah

Rédaction Carman Ahumada, Mario Alaman, Mălăniu Carles, Nathalie Carmon (chef de service), Régis Frutier, Aude La Mire, Dominique Martinaz (chef de service), Laurent Milot (directeur des publications juridiques), Christine Morel, Estelle Suire

Éditeur numérique
Lannic Nicollet
Édition, réalisation
Directeur : Stéphane Puffourcat

Rédactrice en chef technique
Véronique Gérardin

Premier maquettiste
Philippe Fossier

Première maquettiste Web
Sylvia Labrun

Maquette Cécile Bondaolle, Ilad Roc, Rémi Gadda

Secrétariat de rédaction
Erwan Sarvoau, Cécile Bondaolle

Photo (chef de service)
Tatiana Mattalant-Markoff
Ont contribué à ce numéro
Bastien Brun, Patrick Chesnet, Sophie Eustache, Alexis Eychenna, Anne Lambilin

Publicité
Audience créative / Franck Cheron

Annonces légales
8,50 € la ligne / N° 2564

Copyright : ISSN 1628-674X
Commission paritaire
0322 / 79805

Dépôt légal à parution.
Imprimé et routé par Pivrot Prosser Edition, 24, rue Claude Henri Gorosac, 87280 Limoges
Dessin de couverture
Babouss
A ce numéro est joint un encart de quatre pages numérotées de 1 à 4 pour les abonnés d'Île-de-France.
Fondée en 1910 par un groupe de syndicalistes animé par Pierre Monseu, Alphonse Marnham et Alfred Rismar. Responsable de la rédaction actuelle et directeur pendant l'occupation hitlérienne : Benoit Frachon.

Édouard Philippe droit dans ses bottes

Mise à jour le 11 décembre 2019. Par Isabelle Avran

Le Premier ministre, Édouard Philippe, livre les détails de la réforme des retraites du gouvernement devant le Conseil économique, social et environnemental le mercredi 11 décembre 2019.

Le Premier ministre a présenté ce 11 décembre au Conseil économique social et environnemental (Cese) les grandes lignes de son projet de contre-réforme des retraites, avec notamment un allongement de l'âge de départ en retraite à taux plein. Il confirme un projet de régression sociale et la mobilisation sociale s'amplifie.

Après plus de vingt réunions en deux ans et six jours de grève et de manifestations, Édouard Philippe avait annoncé qu'il révélerait « l'intégralité » du projet de loi gouvernementale réformant notre système de retraite solidaire pour le remplacer par un système par points. Ce 11 décembre, au Conseil économique, social et environnemental, il n'a fait que redire ce qui avait déjà été annoncé malgré une contestation au plus haut.

Citer comme il l'a fait l'esprit et les valeurs du Conseil national de la résistance ne mange pas de pain ; car ce qu'il confirme, c'est bel et bien un projet de régression sociale où chacun devra travailler plus longtemps pour des pensions au montant aléatoire.

Le projet de loi sera « prêt à la fin de l'année », soumis au conseil des ministres le 22 janvier et discuté au Parlement fin février.

D'ici là, la mobilisation se poursuit, au point que la Cfdt elle-même, pourtant favorable à un système par points, a dénoncé le plan gouvernemental et annoncé qu'une ligne rouge était franchie.

Travailler plus

Le Premier ministre a confirmé sa volonté de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, mais en créant un « âge d'équilibre » à 64 ans dès 2027, avec « un système de bonus-malus (...) qui incitera les Français à travailler plus longtemps ».

Ceux qui voudront prendre leur retraite à un âge raisonnable devront donc en payer le prix fort par une décote et des réductions de leurs pensions. Et ce, malgré le chômage qui frappe déjà les seniors ainsi que la précarité que subissent les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Les plus jeunes trinqueront

Espérant diviser le mouvement et calmer la colère des moins jeunes, comme s'ils n'avaient pas d'enfants ou se désintéressaient de leur avenir, Édouard Philippe a



annoncé des entrées différenciées dans son nouveau système.

Ainsi, les Français nés avant 1975 « ne seront pas concernés », la génération 2004 « qui aura 18 ans en 2022 » sera « la première à intégrer le système » et pour les autres « la transition sera très progressive », avec une partie de la retraite calculée selon le système actuel pour « la partie de carrière effectuée jusqu'à 2025 » puis selon les nouvelles règles pour le reste de la carrière.

Les plus précaires le resteront

Le nouveau système « permettra de mieux protéger les Français les plus fragiles », a affirmé **Édouard Philippe**, annonçant qu'il garantira « une pension minimale de 1.000 euros net par mois pour une carrière complète au SMIC ». Ce qui n'est déjà pas beaucoup. Mais quid en outre des carrières hachées, des temps partiels imposés tout particulièrement aux femmes ? Précaires dans la vie active, ils et elles le seront donc plus encore à la retraite.

D'autant plus que c'est ce même gouvernement qui a fait voter la loi « mobilité » refusant aux travailleurs ubérisés des plateformes le statut de salariés et l'accès au droit du travail. Ou encore que trois jours avant la plaidoirie du Premier ministre, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, a clamé sur France 3 « Il n'y aura pas de coup de pouce au Smic au 1er janvier, en tout cas je ne le souhaite pas ».

Pour les enseignants : le flou est maintenu

Les enseignants le savent : ils font partie de ceux qui ont le plus à perdre avec la réforme gouvernementale, notamment parce que le niveau de leurs pensions serait calculé non plus sur leur traitement brut de base détenu au cours des six derniers mois d'activité mais sur toute leur carrière, en dépit de niveaux de salaires très bas dans les premières années.

Leur niveau de pension est donc mécaniquement amené à baisser. Le Premier ministre a annoncé une garantie inscrite dans la loi selon laquelle « le niveau des retraites des enseignants sera sanctuarisé et comparable au niveau des retraites des fonctions ou des métiers équivalents dans la fonction publique », indiquant « nous engagerons avant la fin du quinquennat les revalorisations nécessaires pour maintenir le niveau des

pensions » des enseignants, une revalorisation progressive commençant en 2021.

Mais son ministre de l'Éducation a évoqué 400 à 500 millions d'euros par an. Or, [selon les chiffres du ministère](#), on compte plus de 1.145.000 de personnels dans l'Éducation nationale, dont 870.000 enseignants dans le primaire et le secondaire. Le calcul est donc vite fait...

Alignement par le bas

« *Le temps du système universel est venu. Celui des régimes spéciaux s'achève* », a également annoncé quasi triomphalement Édouard Philippe, qui a cependant confirmé que les pompiers, les gendarmes, gardiens de prison ou les militaires conserveront les bénéfices liés à l'âge.

Certes, là où le locataire de l'Élysée avait proclamé qu'il ne voulait pas parler de pénibilité, son Premier ministre évoque la possibilité pour les « *métiers usants* » de partir « *deux années plus tôt* ». Ce qui revient cependant à travailler plus longtemps que ce que permet aujourd'hui le travail permanent sous un tunnel pour les conducteurs de métro par exemple.

Surtout, sa conception de l'égalité consiste à aligner l'ensemble des salariés sur le moins disant social et non l'inverse. Curieuse conception de la justice sociale.

Les cadres pénalisés

Le gouvernement qui a supprimé l'ISF et maintenu le CICE, sans contreparties, veut aussi taxer davantage non pas les bénéfices des entreprises, mais les cadres. Ainsi, le taux de cotisation sera-t-il le même pour tous, mais les cadres qui gagnent plus de 120.000 euros par an devront payer une sur-cotisation.

« Partenaires sociaux » sous tutelle

Édouard Philippe a-t-il cru apaiser les inquiétudes sur la valeur du point, indexé sur les salaires, en affirmant que la gouvernance du système pour un « *retour à l'équilibre financier* » sera confié aux « *partenaires sociaux* » (donc au paritarisme syndicats-patronat) dès l'an prochain ? En réalité, c'est une mise sous tutelle qui s'annonce puisqu'il ajoute qu'ils seront sous contrôle du Parlement et que « *si les partenaires sociaux s'entendent* » sur la trajectoire financière voulue, « *le gouvernement la prendra à son compte* » ; sinon, il reprendra la main comme il l'a fait récemment sur l'assurance chômage où, faute d'accord, il a imposé une réforme drastique des règles d'indemnisation.

La mobilisation s'amplifie

« *Les garanties données* » justifient que la grève « *s'arrête* » a cru pouvoir proclamer Édouard Philippe à l'issue de sa présentation. Comme un manque de lucidité sur les exigences des salariés. « *Le gouvernement s'est moqué du monde (...)* Tout le

monde va travailler plus longtemps, c'est inacceptable », a réagi **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT.

Dans un [communiqué](#), la CGT pour qui avec ce projet nous sommes « *toutes et toutes perdants* » et « *la jeunesse sacrifiée* » ajoute : « *le gouvernement reste sourd aux exigences exprimées par les millions de salariés, jeunes, retraités, privés d'emploi, mobilisés massivement depuis des semaines et soutenus majoritairement par l'opinion publique.* ».

Cela « *ne peut que confirmer la nécessité de renforcer la mobilisation* », a abondé **Force ouvrière** qui voit dans le recul du gouvernement sur l'application de la réforme (de la génération 1963 à 1975) « *une conséquence de la mobilisation exceptionnelle* » engagée le 5 décembre.

François Hommeril, président de la CFE-CGC juge lui aussi la « *réforme de plus en plus dangereuse* » La Cfdt elle-même, pourtant favorable à un système à points, considère que la ligne rouge est franchie. « *Il y avait une ligne rouge dans cette réforme, c'était le fait de ne pas mélanger la nécessité d'une réforme systémique (...) et la réforme paramétrique qui demanderait aux travailleurs de travailler plus longtemps, cette ligne rouge est franchie* », a réagi **Laurent Berger** à l'issue de l'allocution du Premier ministre. En clair, comme il l'avait préalablement affirmé, le passage à l'âge d'équilibre à 64 ans ne passe pas. Il a dénoncé une réforme « *lestée par un angle budgétaire accru* » et annoncé une réunion des instances confédérales le jour-même pour « *décider des actions dans les jours à venir* ».

Laurent Escure, secrétaire général de l'Unsa, lui non plus pas opposé à un système par points, considère avoir « *eu la désagréable surprise, qui est une ligne rouge pour nous, qui est la question de la mesure d'âge* » « *Le mécontentement et la détermination restent entiers (...)* On ne sait toujours pas ce qu'Édouard Philippe propose pour compenser la fin du calcul des pensions sur les six derniers mois », a réagi pour sa part **Bernadette Groison**, secrétaire générale de la FSU. « *S'agissant des revalorisations de carrière annoncées qui oublient de nombreuses catégories professionnelles, comment accorder le moindre crédit à des interlocuteurs qui refusent systématiquement et depuis des années la moindre augmentation de la valeur du point, d'un coût pourtant nettement inférieur ?* », demande l'intersyndicale de la fonction publique (CGT, FA, FO, FSU et Solidaires).

Chez les cheminots, l'Unsa ferroviaire juge le plan du gouvernement « *pas à la hauteur de nos revendications* ». « *Là, je pense qu'on va dans le mur* », a confirmé Bruno Poncet, secrétaire fédéral de SUD-Rail. Et Laurent Brun, secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, considère que « *les annonces du Premier ministre doivent encourager les salariés à renforcer la grève* ».

RETRAITES : HALTE À L'INTOX !

Les annonces d'E. Philippe et de J.-M. Blanquer sont de **nouvelles provocations**. Les mesures prévues depuis juillet dans le rapport Delevoye sont bel et bien confirmées, et le **calendrier de mise en œuvre est accéléré** : projet de loi en janvier pour **une application des premières mesures (les décotes !)** dès **2022**.

L'âge légal de départ reste à **62 ans** mais avec des décotes puisque l'âge d'équilibre pour un taux plein va reculer progressivement avec un premier seuil à **64 ans** en 2027.

5 % d'augmentation
de la masse salariale du privé
= 18 milliards de cotisations

VRAI

2,4 % d'emplois en plus
= 16 milliards de cotisations

VRAI

Suppressions des exonérations
pour les entreprises du CAC 40
= 5,5 milliards d'euros

VRAI

Les générations nées avant 1975 seront épargnées ?

FAUX

La réforme ne s'appliquerait qu'à compter de la génération née en 1975. Le gouvernement joue la **division entre les actifs nés avant 1975 et les autres** en espérant un réflexe individualiste des générations nées avant 1975. **Mais les décotes** pour tout départ avant l'âge d'équilibre (remonté progressivement à 64 ans en 2027) **s'appliqueront à tous les collègues dès 2022**. Ce « bonus-malus » concernerait donc toutes les générations et donc inciterait fortement à prendre sa retraite après 62 ans pour les personnes nées à partir de 1965.

Cette réforme n'est pas guidée par l'austérité budgétaire ?

FAUX

Le gouvernement confirme sa volonté d'**arriver au plus vite à l'équilibre financier**. La « trajectoire de retour à l'équilibre » du régime de retraites annoncée se fera forcément au détriment du montant des pensions. Le gouvernement souhaite confier aux partenaires sociaux la mise en place de cette « trajectoire » mais le Parlement aura le dernier mot en l'absence d'accord **pour décider**, chaque année s'il le faut, **une accélération des décotes et pour dévaluer la valeur du point**.

Les femmes seront les grandes gagnantes de la réforme !

FAUX

Les femmes ont de nombreuses discontinuités dans leur carrière à cause de la précarité et de l'inégalité, dont la charge de l'éducation des enfants qui repose d'abord sur elles. Leurs salaires sont en général plus bas. Comme la pension sera calculée sur toute la carrière, **elles subiront une baisse de pension par rapport à la situation actuelle** (qui la calcule sur le dernier salaire ou les meilleures années). **Les femmes vont perdre la Majoration de durée d'assurance, qui était égalitaire**. Un membre du couple aurait 5% de bonus par enfant, au choix des parents, ce qui favorisera le choix de reporter sur la bonification sur celui qui gagne le plus, l'homme en général. **Les femmes subiront la forte régression des pensions de réversion**. L'âge d'ouverture du droit passerait à 62 ans (55 ans aujourd'hui au régime général et aucun seuil d'âge pour la fonction publique). Ce droit serait aussi supprimé pour les personnes divorcées ou remariées. Avec le nouveau calcul, de nombreuses personnes aux pensions pourtant modestes percevraient, lors du décès de leur conjoint, **une pension de réversion bien plus faible qu'aujourd'hui. 90 % de ses bénéficiaires sont des femmes**.

La valeur du point garantie ?

FAUX

La garantie d'indexer la valeur du point sur les salaires sera insuffisante car le gouvernement envisage toujours de **plafonner le financement des retraites à 14% du PIB** alors que le **nombre de retraité-es va augmenter**. Cette garantie est illusoire et masque donc **une baisse moyenne des pensions à venir**.

Des promesses de revalorisation pour les enseignants ?

FAUX

Pour les personnels enseignants le Premier ministre renvoie à **des discussions sur les carrières et les métiers**, ne levant le flou ni sur les compensations, ni sur la revalorisation. Il confirme en outre les propos du ministre de l'Éducation nationale sur les contreparties, inacceptables, liées aux missions et au temps de travail. **Cela ne répond aucunement au besoin urgent de revaloriser nos salaires !**

La retraite à 1000€... bruts ! garantie par l'État !

Elle descendrait en NET à 100€ en dessous du seuil de pauvreté qui est à ce jour de 1026 €.



Le système actuel de protection sociale créé en 1946, dont le système de retraite par répartition, solidaire et inter-générationnel, est le seul garant de vos droits et de vos intérêts !



L'action contre la réforme des retraites monte d'un cran dans les raffineries.

[Cliquez ici](#)

Le stand NVO à la manif de Rouen.

Le 10 décembre 2019, le stand NVO était au départ de la Manif de Rouen.



Cela nous a permis de vendre :

1 livre « 300 modèles de lettres ».
1 agenda « Poche ». **2** agendas « Planning ». **1** agenda « Carré ». **1** livre de Bernard Thibault « La 3^{ème} guerre mondiale est sociale ».
Et **44** chasubles CGT.

Environ **300** flyers « Retraites : Pour gagner de nouveaux droits. Adhérez à la CGT », ont été distribués du stand.

Les agendas NVO

Bon de commande

Agendas NVO 2020

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Remise *	Montant
05200101	Poche	5,90€			
05200102	Planning	6,90€			
05200103	Carré	11,50€			
05200104	Bureau	15,50€			
Participation aux frais de port					3,00€
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE					

Indiquez vos coordonnées au verso.

*Pour 10 exemplaires et plus d'une même référence

= **10% de réduction**

Également disponibles sur nvoboutique.fr



Une couverture élégante et résistante

Des espaces pour vos notes

Et toujours les dates marquantes de l'année

Les avantages de votre agenda 2020

nvo LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
LE MAGAZINE DES MILITANTS
DE LA CGT



AGENDAS 2020

Prochaines initiatives avec le stand NVO



- ▶ **13 janvier 2020** : Vœux UD CGT 76, maison CGT, rue Albert Dupuis, Rouen (76).
- ▶ **16 janvier 2020** : Congrès USTM CGT 76, maison CGT, 189 rue Albert Dupuis, Rouen (76).
- ▶ **5 février 2020** : Comité Général de l'UD CGT Seine-Maritime à Gonfreville l'Orcher. Salle Arthur Fleury. Gonfreville l'Orcher (76).
- ▶ **11 et 12 juin 2020** : Congrès UL CGT de Lillebonne. (76).